



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1984/51  
7 décembre 1983

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Quarantième session

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES  
TERRITOIRES ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Rapport du Secrétaire général

1. A sa trente-neuvième session, la Commission des droits de l'homme a adopté, le 15 février 1983, les résolutions 1983/1 A et B. Au paragraphe 14 de la résolution 1983/1 A, la Commission a prié le Secrétaire général de porter cette résolution à l'attention de tous les gouvernements, des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales régionales et des organisations humanitaires internationales, de lui donner la plus grande publicité possible et de faire rapport à la Commission des droits de l'homme à sa quarantième session. Au paragraphe 6 de la résolution 1983/1 B, la Commission a prié le Secrétaire général de porter cette résolution à l'attention de tous les gouvernements, des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales régionales, des organisations humanitaires internationales et des organisations non gouvernementales.
2. Pour donner suite à la demande de la Commission, le Secrétaire général a porté les résolutions 1983/1 A et B à l'attention de tous les gouvernements par une note verbale datée du 17 juin 1983. Les résolutions ont également été portées à l'attention des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité dans le document A/38/432. Par des lettres datées du 20 juin 1983, elles ont été communiquées au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés et au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.
3. De plus, ces résolutions ont été transmises à toutes les organisations spécialisées et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le Conseil de l'Europe, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des Etats américains et la Ligue des Etats arabes en ont également reçu copie.
4. Pour répondre à la demande de la Commission des droits de l'homme, le Département de l'information a pris des dispositions en vue de donner la plus grande publicité possible à la résolution 1983/1 A.

5. La présentation, et l'adoption par la Commission, à sa trente-deuxième session (31 janvier - 11 mars 1983), de la résolution 1983/1 A, ont fait l'objet d'un compte rendu complet dans divers communiqués de presse, y compris une récapitulation, dont la publication a eu lieu à Genève et au Siège de l'Organisation des Nations Unies en anglais et en français et dont la diffusion mondiale a été assurée par les centres d'information.
6. Par la suite, il a été rendu compte intégralement de la résolution dans des communiqués de presse au moment où elle a été examinée par le Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1983 (3-27 mai, à New York) et la résolution a de nouveau bénéficié d'une large publicité à l'occasion de l'examen du rapport de la Commission des droits de l'homme par la Troisième Commission de l'Assemblée générale (Questions sociales, humanitaires et culturelles).
7. En 1983, il a été longuement rendu compte dans la Chronique des Nations Unies, en anglais, en espagnol et en français, de divers aspects de la question des territoires arabes occupés : janvier 1983 - "Le Conseil de sécurité examine de nouveau la politique israélienne dans les territoires arabes occupés"; février 1983 - "Palestine et moyen-Orient"; avril 1983 - "Territoires occupés, Iran/Iraq et plainte de la Libye"; juin 1983 - Security Council : Reported West Bank Poisoning
8. Dans le Yearbook of the United Nations de 1983, il sera rendu compte de l'examen de la résolution par la Commission, par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale.
9. Une brochure intitulée Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été publiée en 1983 en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe.
10. De plus, dans deux autres brochures - L'ONU aujourd'hui (Suggestions à l'intention des orateurs) et l'ABC des Nations Unies - certaines sections sont consacrées en partie au problème des territoires occupés.
11. Il a été rendu compte des débats du Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine (région d'Asie), tenu en mai 1983 à Djakarta, dans des communiqués de presse en anglais parus sur place puis de nouveau publiés au Siège et envoyés aux centres d'information pour être plus amplement diffusés.
12. La question globale de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés a été étudiée à la Conférence internationale sur la question de Palestine (29 août - 7 septembre 1983, à Genève), lors des cinq réunions régionales qui ont précédé cette conférence et au cours des rencontres de journalistes organisées par le Département de l'information avant la Conférence et les réunions régionales. A toutes ces occasions, des communiqués de presse ont été publiés sur le lieu de réunion, ainsi qu'à Genève et au Siège. En outre, une certaine publicité a aussi été assurée par des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision qui ont été envoyés au Moyen-Orient, en avril et mai 1983, par le Département de l'information.
13. Les séances de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité consacrées à la question ont fait l'objet de films et d'émissions de télévision et de radio, et des photographies ont aussi été diffusées à ces occasions. Les travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de la Commission des droits de l'homme et du Conseil économique et social ont également été commentés.

14. Il a été longuement rendu compte de la question à la fois lors d'émissions d'actualité et de magazines radiophoniques en 11 langues - anglais, arabe, chinois, espagnol, français, grec, hébreu, japonais, portugais, somali et turc. On citera notamment les émissions Afakon Alamiya, Week at the UN, Caribbean News Magazine et The UN Week in Review.
15. Des émissions de télévision rendant compte des conférences de presse relatives à la question, enregistrées sur cassettes vidéo, ont fait l'objet d'une distribution.
16. Tous les centres et services d'information ont été tenus au courant de tous les événements et activités concernant la question. A cet égard, les directeurs des centres ont reçu pour instructions d'entreprendre des programmes spéciaux visant à appeler l'attention des collectivités nationales sur la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (29 novembre).
17. Cent soixante-quinze câbles traitant de la question de la violation des droits des Palestiniens ont été envoyés aux services extérieurs. Une grande publicité a été donnée à la Conférence internationale, 580 câbles ayant été consacrés à cette rencontre. En outre, des documents d'information concernant la Conférence ont été envoyés aux CINU et largement diffusés.
18. Une attention particulière a été accordée à divers aspects des droits de l'homme, notamment à la question des droits légitimes des Palestiniens, dans le cadre du programme de stages lancé par le Département de l'information en 1983 à l'intention des diplômés des universités, programme de 4 semaines (juin/juillet) auquel ont participé 87 universitaires de 44 pays. Une série de réunions d'information a été organisée et des documents pertinents ont été distribués aux participants.
19. Plusieurs points de l'ordre du jour des réunions et des tables rondes du programme de formation organisé chaque année par le Département de l'information à l'intention des journalistes de la radio-télévision et de la presse écrite, qui s'est déroulé pour 1983 en septembre et octobre, étaient consacrés aux droits de l'homme et à la question de la Palestine.
20. Quatre réunions d'information spécialement consacrées au thème de la Conférence internationale, réunions auxquelles ont participé environ 115 étudiants, ont eu lieu au Siège de l'ONU.
21. Une attention particulière a été accordée à des demandes d'information sur les activités des Nations Unies relatives à la question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine.